



REGLEMENT CONCOURS

Présentation générale du concours

Le Concours du Mérite Académique s'adresse aux élèves souhaitant intégrer les classes du collège et seconde qui font preuve de sérieux, de motivation et d'un engagement fort dans leur scolarité.

Ce concours a pour but de promouvoir l'excellence académique, de valoriser le travail et les efforts des élèves, en récompensant ceux qui obtiennent les meilleures notes dans trois matières fondamentales sans distinction de revenus.

Il permet d'identifier des élèves à fort potentiel et de leur offrir la possibilité de commencer ou poursuivre leur scolarité dans un cadre éducatif d'exception au sein des Académies Saint-Louis de Chalès.

Les élèves sélectionnés pourront bénéficier d'une prise en charge de leur scolarité pendant une année scolaire.

À travers ce concours, l'établissement affirme sa volonté de favoriser le mérite, d'encourager le goût de l'effort et d'identifier des élèves capables de s'épanouir dans un environnement exigeant et stimulant.



1. Public

Le concours est ouvert :

- Aux élèves de niveau collège à la rentrée 2026/2027 (de la sixième à la troisième) ;
- Aux élèves entrant en seconde lors de la rentrée 2026/2027 ;

Tous les élèves actuellement inscrits aux Académies Saint Louis de Chalès qui le souhaitent sont invités à participer au concours.

2. Modalités d'inscriptions

Les élèves souhaitant participer au Concours d'Excellence peuvent s'inscrire sur le site en remplissant le formulaire en ligne accessible [ici](#).

La date limite d'inscription pour participer au concours est fixée au **mercredi 25 mars 2026**.

3. Organisation des épreuves

Le concours se déroulera le samedi 28 mars à l'Académie Saint-Louis de Chalès lors de notre journée Portes Ouvertes.

Il est organisé par classe et se déroule en 3 épreuves sur 2h30:

- Une épreuve de français (une heure)
- Une épreuve de mathématiques (une heure)
- Une épreuve de culture générale (30mn)

Nous demandons à tout élève inscrit au concours d'être présent à **9h**, soit une heure avant le début de l'épreuve commençant à **10h**.

Les résultats des épreuves et la nomination des lauréats seront transmis aux familles le vendredi 12 juin par email.

4. Critères d'évaluation

Les copies sont corrigées par les enseignants de l'établissement selon des critères communs à l'ensemble des candidats.

L'évaluation porte notamment sur :

- La maîtrise des connaissances attendues par niveau,
- La rigueur du raisonnement,
- La clarté de l'expression écrite.

5. Récompenses et distinctions

A chaque élève sera attribuée une note par épreuve, et une note globale étant la moyenne des trois notes (chacune d'un coefficient 1).



Les trois élèves ayant obtenu la meilleure note globale par niveau (un niveau étant égal à une classe) seront récompensés ainsi :

- L'élève ayant obtenu la meilleure note globale aux trois épreuves bénéficiera d'une année de scolarité offerte en 2026/2027 (*gratuité des frais de scolarité, seuls les frais de cantine, les fournitures et uniformes seront à la charge de la famille*).
- Les deux élèves suivants ayant obtenu les meilleures notes globales bénéficieront d'un assortiment d'uniformes scolaires offerts en cas d'inscription à l'Académie (d'une valeur de 600€).

Le Concours du Mérite Académique est fondé exclusivement sur le niveau scolaire. Aucun critère social, financier ou géographique n'entre en compte dans la sélection des lauréats.

L'objectif du concours est de permettre à des élèves motivés et talentueux d'accéder à une scolarité d'excellence, indépendamment des moyens financiers de leur famille.

La réussite du concours ne se substitue pas au processus d'étude de dossier par la direction de l'établissement, qui reste seule décisionnaire de l'inscription définitive.

La bourse du Mérite Académique ne pourra être attribuée qu'une seule fois à chaque élève au cours de leur scolarité.

6. Engagement des lauréats

Les élèves bénéficiant d'une prise en charge de leur scolarité s'engagent, au même titre que chaque élève de l'Académie Saint-Louis de Chalès, à :

- Maintenir un travail sérieux et régulier,
- Respecter le règlement intérieur de l'établissement,
- Adopter un comportement conforme aux valeurs éducatives de l'Académie-Louis de Chalès.

L'établissement se réserve la possibilité de réévaluer l'attribution de la récompense en cas de manquement grave à ces engagements.

A ce titre, la validation définitive de l'attribution des récompenses et distinctions est conditionnée à un entretien avec le directeur d'établissement et une évaluation du dossier scolaire, afin de s'assurer que l'élève témoigne d'un comportement conforme aux valeurs éducatives de l'académie.

7. Acceptation du règlement

Toute tentative de fraude, de tricherie ou de comportement perturbateur entraînera l'exclusion immédiate du concours.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.